

ROUEN



LETTRE D'INFORMATION DU SNES-FSU DE ROUEN – 14 BD DES BELGES 76000 ROUEN – tel : 02 35 98 26 03
e-mail : rouen@snes.edu – site internet : <https://rouen.snes.edu/>
Directeur de la publication : Claire-Marie FERET – Réalisation : Claire-Marie FERET – Imprimerie Sodimpal

SNES-FSU Section académique de Rouen-Normandie

14 boulevard des Belges
76 000 Rouen
02 35 98 26 03

<https://rouen.snes.edu/>
rouen@snes.edu
s3nor@snes.edu

Twitter : @SNESFSUNormandie

Facebook : Snes Fsu
Normandie

Militante chargée du suivi des
stagiaires :
Catherine MEZAAD

Bienvenue dans l'Académie de Rouen !

Félicitations pour votre réussite au concours !

Les collègues militant-e-s du SNES-FSU sont présent-e-s en ces journées de rentrée des stagiaires pour vous rencontrer car l'accueil des enseignant-e-s et des CPE stagiaires est une des priorités du SNES-FSU. Tout l'été, nous vous avons accompagné-e-s pour vous informer sur les modalités et procédures d'affectation. Nous avons pu aider nombre d'entre vous en suivant les dossiers des collègues qui nous avaient contactés.

Cette année encore, les conditions d'affectation à l'échelle nationale ont été difficiles et beaucoup d'entre vous doivent faire face à des difficultés d'installation et d'entrée dans le métier. En effet, dans le contexte d'urgence sanitaire, le calendrier terriblement bousculé des épreuves de concours et des affectations a rendu encore plus difficiles les conditions d'organisation des lauréat-e-s cet été.

En outre, les listes complémentaires réclamées par le SNES-FSU au Ministère ne sont pas suffisantes et le gouvernement a refusé d'engager un collectif budgétaire qui aurait permis de recruter massivement beaucoup plus de candidat-e-s pour répondre aux besoins avérés.

Cette rentrée ne sera pas comme les autres et elle aurait dû être préparée pour ne pas revivre la succession d'injonctions contradictoires, qui ont usé les personnels, l'an dernier. Au lieu de cela, le protocole sanitaire a été allégé en juillet dernier et nous attendons la suite...

Au regard de la dégradation de la situation sanitaire, le SNES-FSU s'est adressé au Ministre et a demandé un renforcement du protocole, réclamé des mesures concrètes et une information diffusée rapidement aux personnels. **Il s'agit de permettre à tous les élèves et à toute la communauté éducative de faire leur rentrée en présentiel dans de bonnes conditions et de faire de la prévention pour protéger les personnels et usagers vulnérables, afin d'éviter les fermetures.**

Car les inégalités se sont creusées, l'enseignement à distance ne remplacera jamais la présence d'un adulte aux côtés des élèves : la classe est le lieu des apprentissages et l'établissement est un lieu de socialisation et d'interactions.

Malgré ces conditions difficiles, vous trouverez auprès des militant-e-s du SNES-FSU de votre établissement et de la section académique un réel soutien. Contactez-les !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Catherine MEZAAD,
Pour le SNES-FSU de Normandie (Rouen).

Prise en charge des frais pour se rendre en formation (INSPE ou PAF)

Indemnité pour les stagiaires exerçant à temps complet

Les stagiaires à temps complet bénéficient des indemnités prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 y compris de celles qui ont le caractère de remboursement de frais, lorsqu'ils et elles se rendent en formation (PAF). Le formulaire d'état de frais est à demander auprès du Rectorat.

Indemnité pour les stagiaires exerçant à mi-temps

Les stagiaires à mi-temps bénéficient de l'IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation). Cette indemnité (1000€/an) sera versée automatiquement et mensuellement (d'octobre à juillet, à raison

de 100€/mois) aux enseignant-e-s et CPE stagiaires. Elle se substitue à l'indemnisation de leurs frais de déplacement et de restauration si leur domicile et leur établissement de stage sont situés hors de l'agglomération rouennaise.

Les collègues stagiaires, pour lesquels les frais engendrés seraient supérieurs au montant de l'IFF, peuvent constituer un dossier documenté dès le mois de septembre afin de bénéficier d'une indemnisation plus proche de leurs dépenses réelles. Le Rectorat devra étudier ces demandes et apporter une réponse. Le SNES-FSU peut vous accompagner dans vos démarches !



Votre année de formation

Le volume de formation est variable selon le concours obtenu et l'expérience professionnelle acquise :



Stagiaires à mi-temps		Stagiaires à plein temps
Dans le cadre du Master MEEF Les créneaux prévus pour la formation sont le mardi et vendredi ainsi que, parfois, le mercredi après-midi .	Déjà titulaires d'un Master 2 Vous bénéficiez d'une formation adaptée à vos besoins sur les mêmes créneaux que les autres stagiaires à mi-temps.	Vous bénéficiez d'une formation « allégée » qui s'ajoute au service à temps complet .
TUTORAT Chaque stagiaire doit avoir un-e tuteur-trice en établissement. De plus, les stagiaires suivant un cursus Master MEEF ont un second tuteur désigné par l'INSPE.		

Les textes de référence aux modalités d'organisation de l'année de stage 2020-2021 sont la circulaire n°2014-080 du 17/06/2014, parue au BO n°25 du 19 juin 2014 et la circulaire n°2015-104 du 30/06/2015, parue au BO n°27 du 02 juillet 2015.

Le calendrier des démarches administratives

1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Pré-rentree : signature dans votre établissement du Procès-Verbal d'installation, pour une prise en charge financière qui déclenche le paiement de la première paie fin septembre. Septembre : constitution des dossiers d'aides financières à l'installation. Octobre-novembre : réception de l'arrêté de (re)classement, si vous avez été, avant votre année de stage, non-titulaire, AED, EAP,... Fin novembre : saisie des vœux pour le mouvement inter-académique (obligatoire pour tous les stagiaires !).	Début mars : résultats du mouvement inter-académique. Vous êtes affecté-e dans une académie. Fin mars : saisie des vœux pour le mouvement intra-académique.	Juin : résultats du mouvement intra-académique. Vous êtes affecté-e dans un établissement ou dans une zone de remplacement. Juillet : validation de l'année de stage.

La rémunération

	Période	Indice	Salaires nets (hors supplément familial et sans précompte mutualiste)
Certifiés et CPE	1 ^{er} échelon Du 01/09/2020 au 31/08/2021	390	Zone 2 : 1451,99 € Zone 3 : 1435,46 €
Agrégés		450	Zone 2 : 1679,87 € Zone 3 : 1660,79 €

Zone 2 : zone urbaine ; Zone 3 : zone rurale.

Les aides financières à l'installation

En tant que stagiaire, vous pouvez prétendre à un certain nombre d'aides, notamment suite à l'installation dans un nouveau logement. Ces aides financières n'interviennent qu'une fois le déménagement effectué et les dossiers doivent être constitués et envoyés **avant le 14 novembre 2020 impérativement. Contactez-nous directement pour connaître les démarches à effectuer.**

Stagiaires, quels sont vos droits ?

Vos droits syndicaux : les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires !

- Vous êtes **électeur-trice-s et éligibles au conseil d'administration** de votre établissement ;
- Vous avez droit à **des autorisations d'absences et à des congés de formation syndicale** pour participer à des stages organisés par un syndicat représentatif, dans la limite de **12 jours ouvrables par an** en conservant votre rémunération, sans obligation de récupération des cours ;

Le SNES-FSU organise deux journées de formation spécialement destinées aux stagiaires, l'une fin novembre et l'autre fin mars, pour informer les stagiaires du déroulement de la carrière et des conditions de mutations.

- Vous avez le droit de participer aux **heures mensuelles d'information syndicale** organisées dans votre établissement ;
- Vous avez le droit de faire **grève**.

Quelques outils pour vous accompagner

- Une lettre d'information mensuelle par mail « Rouen SNES-FSU stagiaires » ;
- Des permanences à l'INSPE durant les périodes de formation le **mardi midi** ;
- Des permanences au local du SNES-FSU toute l'année les **mardi après-midi** ;
- Des militant-e-s joignables par téléphone (02 35 98 26 03) et par mail (rouen@sn.es.edu) **du lundi au vendredi** ;
- Des stages de formation syndicale, ouvrant droit à congé avec conservation du salaire ;
- Dans les établissements, vous trouverez également des enseignant-e-s syndiqué-e-s au SNES-FSU : n'hésitez pas à les rencontrer et à les solliciter !

Que demande le SNES-FSU pour la formation des maîtres ?

La hausse du niveau de recrutement des personnels du second degré est un mandat « historique » du SNES-FSU, mais pas à n'importe quelles conditions. Le SNES-FSU revendique :

- **une augmentation du niveau de recrutement au Master permettant une meilleure maîtrise de sa discipline et une revalorisation salariale ;**
- **un pré-recrutement sur critères universitaires, favorisant l'accès aux concours de tous les étudiants qui le souhaitent (les bourses sur critères sociaux doivent être augmentées par ailleurs) ;**
- **un Master qui n'enferme pas dans les carrières de l'enseignement et qui permette la poursuite d'études et la diversité des débouchés ;**
- **un concours exigeant et national ;**
- **pendant l'année de stage, un temps de service réparti de la manière suivante : 1/3 en responsabilité « face à élèves » et 2/3 en formation ;**
- **une affectation des stagiaires dans l'établissement du tuteur et sur une partie de son service, lui-même étant ainsi déchargé d'1/3 temps à l'année ;**
- **après la titularisation, une décharge de service d'un mi-temps pendant l'année de néo-titulaire, permettant une entrée progressive dans le métier.**



Les collègues militant-e-s du SNES-FSU sont là pour vous accompagner et vous aider dans votre entrée dans le métier

QUI SOMMES-NOUS ?

Les militant-e-s du SNES-FSU sont tous des enseignant-e-s, des CPE et des Psy-EN en poste en établissement du second degré et engagé-e-s dans l'action syndicale pour défendre une conception du métier d'enseignant-e et un service public de qualité pour être, ensemble, solidaires.

L'action collective demeure plus que nécessaire face aux attaques que subit notre métier : dégradation des conditions d'exercice (classes à effectifs élevés, affectation sur plusieurs établissements, ...), baisse des salaires (retour à un recrutement des stagiaires à l'échelon 1, au lieu de l'échelon 3 retenu il y a quelques années), etc.

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Le SNES-FSU recueille près de 43% des voix aux élections professionnelles ; ses militant-e-s sont donc majoritaires pour vous défendre dans les commissions où ils siègent.

Ils seront donc à vos côtés pour toutes les phases décisives de votre année de stage : aides financières d'installation, (re)classement et avancement dans votre carrière, mutations inter et intra-académiques, titularisation, problèmes pratiques (emploi du temps, niveaux d'enseignement, ...).

PAR QUELLES INTERVENTIONS ?

Vous informer le mieux possible, vous rencontrer pour recueillir vos avis, vos questions, vos préoccupations et vous accompagner dans vos démarches administratives.



Le SNES, pour agir ensemble

Les chiffres du SNES-FSU

près de 43 %

> résultat du SNES-FSU aux élections professionnelles de 2018.

56 000

> nombre de collègues syndiqué-e-s au SNES-FSU.

41 €

> coût réel d'une adhésion annuelle pour un professeur certifié ou un CPE (après crédit d'impôt de 66 %).



POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Certains vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage mais ne les croyez pas ! Tous les ans, plus de 30 % des stagiaires se syndiquent au SNES-FSU et restent ensuite fidèles au SNES-FSU qui les accompagne dans tous les aspects de leur carrière.

L'administration n'a pas le droit de faire allusion dans votre dossier professionnel à votre appartenance syndicale, même si vous la revendiquez, à l'exercice du droit syndical, à votre participation à une grève ...

Vous constaterez très vite qu'être syndiqué-e permet d'être informé-e, mais aussi défendu-e individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité.

**Se syndiquer dès l'année de stage ? Incontournable !
Se syndiquer au SNES-FSU ? Une évidence !**

**N'attendez plus et rejoignez le syndicat majoritaire du
2nd degré : vous y avez votre place !**

Bulletin d'adhésion sur <https://rouen.snes.edu/>